

KV/BOLE

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

CIRCULAIRE N° 398/DOUANES du 5/1/82

L'Ambassade de Suisse à Abidjan met un certain nombre de bourses de stages à la disposition des Pays africains d'expression française.

Le cours de formation pour Fonctionnaires des douanes aura lieu à LIESTAL/BL (Suisse) du 19 Avril au 25 Juin 1982.

Les candidats doivent être des cadres supérieurs des Douanes ayant plusieurs années de pratique.

En outre, ils doivent remplir les conditions suivantes :

-Age minimal est fixé à 25 ans

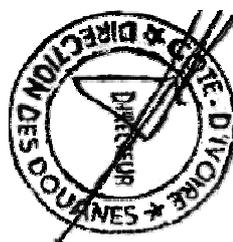
-Age maximal est fixé à 40 ans

-Les Stagiaires ayant participé aux cours antérieurs ne sont pas concernés par ce nouveau stage.

Les dossiers de candidature doivent parvenir à l'Ambassade au plus tard le 15 Janvier 1982.

Les éventuels candidats sont priés de se faire connaître à la Sous-Direction du Personnel avant la date ci-dessus indiquée.

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES



M.K.ANGOUA